

du 13 DEC. 2024

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Clélia MOUTENDI MOUELE
Attaché d'administration hospitalière contractuel
Responsable ressources humaines et finances
Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel
Service Départemental d'accueil diversifié enfance
Direction des Offres d'accueil
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame MOUTENDI MOUELE, attaché d'administration hospitalière contractuel, en qualité de Responsable ressources humaines et finances au sein de l'Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel, à compter du 1^{er} novembre 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame MOUTENDI MOUELE, attaché d'administration hospitalière contractuel, Responsable ressources humaines et finances au sein de l'Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel à l'effet de signer :

- les correspondances et les bons de commandes relatifs au budget de l'unité dans la limite de 3 000 € HT.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame MOUTENDI MOUELE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame MOUTENDI MOUELE, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 13 DEC. 2024
après dépôt en préfecture le 16 DEC. 2024
après publication ou notification le 18 DEC. 2024